

MÉMOIRE

Comblar les écarts persistants : assurer un investissement en santé, en justice et en éducation pour les Autochtones en milieu urbain

Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires
2026-2027

Présenté au **ministère des Finances du Québec**

Table des matières

Sommaire des demandes 3

 Santé..... 3

 Justice..... 3

 Éducation 3

Le Mouvement des Centres d’amitié autochtones..... 4

Données sur l’autochtonie urbaine..... 5

Un contexte socioéconomique difficile..... 6

Nos demandes 6

 Renouvellement du financement en santé 6

 Renouvellement du financement en justice 8

 Renouvellement du financement en éducation 8

Conclusion 10

Bibliographie..... 11

Sommaire des demandes

Santé

Demande 1 : Que le gouvernement assure un financement pérenne et structurant aux Centres d'amitié autochtones, en reconnaissance de leur rôle de piliers en santé et services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain, et qu'il leur fournisse les ressources nécessaires à la mise en œuvre durable d'un modèle de gouvernance autochtone urbaine et d'une offre de services culturellement sécurisante.

Demande 2 : Que le MSSS revoie la structuration de son cadre normatif afin que la gestion de fonds soit assurée par le RCAAQ.

Demande 3 : Que le ministère de la Santé et des Services sociaux assure la reconduction du financement pour les services en santé et mieux-être autochtone à la hauteur de 14M\$ par année (72M\$ pour 2025-2030).

Justice

Demande 4 : Que le ministère de la Justice s'engage à financer la prestation de services continus en justice à la aux personnes victimes autochtones en milieu urbain.

Demande 5 : Que le ministère de la Justice assure un financement de 2,4M\$ pour 2026-2027 (7,35M\$ pour 2026-2029).

Éducation

Demande 6 : Que le ministère de l'Éducation s'engage à financer de façon pérenne la Stratégie en éducation du Mouvement des Centres d'amitié et ainsi accroître la réussite scolaire des élèves autochtones en milieu urbain.

Demande 7 : Que le ministère de l'Éducation assure un financement de 2,45M\$ pour 2026-2027 (7,35M\$ pour 2026-2029).

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec forme la plus vaste structure de services urbains destinés aux Autochtones. Ses principales orientations s'inscrivent dans un projet global de transformation sociale par et pour les Autochtones en milieu urbain. Il contribue ainsi à leur développement social, communautaire, économique et culturel. Le Mouvement des Centres d'amitié est composé des Centres d'amitié autochtones affiliés, du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), de la Société immobilière du RCAAQ (SIRCAAQ) ainsi que du Centre de la petite enfance (CPE) du RCAAQ.

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Depuis 1976, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) est l'association provinciale qui agit pour la défense des droits et des intérêts des Premières Nations et des Inuit en milieu urbain, tout en appuyant les Centres d'amitié autochtones affiliés. Le RCAAQ est un interlocuteur privilégié pour les instances publiques sur les questions relatives à l'autochtonie urbaine et un acteur incontournable pour assurer l'équité dans la prestation de services dédiés aux Autochtones vivant en milieu urbain. Soutenant et contribuant au développement de solutions concrètes et de politiques publiques, le RCAAQ s'efforce de mieux documenter la présence, les besoins et les réalités des Autochtones en milieu urbain par le biais de consultations, de travaux de recherche et d'évaluations.

Le RCAAQ apporte un soutien institutionnel à chacun des Centres d'amitié affiliés et leurs points de service, autant dans leurs actions quotidiennes que dans leurs interactions avec leurs propres partenaires des milieux où ils sont implantés; les Centres d'amitié autochtones exercent cependant leur pleine liberté d'action, étant donné leur spécificité locale.

Les milieux de vie communautaires

En 2019, le RCAAQ s'est engagé dans une démarche visant l'accessibilité aux logements pour les Autochtones vivant en milieu urbain en créant la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ). Cette dernière est responsable de projets d'environnements résidentiels conçus spécialement pour soutenir les étudiants autochtones (Premières Nations et Inuit) vivant en milieu urbain. Ils offrent bien plus que du logement : ce sont de véritables espaces communautaires, sécuritaires, culturellement pertinents et réfléchis pour favoriser la réussite scolaire, le mieux-être familial et l'ancrage culturel.

Chaque milieu de vie est conçu pour répondre aux réalités sociales et culturelles des Premières Nations et Inuit en ville, dans une approche respectueuse et durable. Ce concept novateur permet aux Autochtones qui poursuivent des études postsecondaires de vivre et d'apprendre aux côtés de leur famille. Pour plusieurs personnes venant de communautés éloignées, cette possibilité est difficile à trouver en ville et joue un rôle essentiel dans leur réussite scolaire.

Voici les milieux de vie opérationnels et en développement dans plusieurs villes du Québec :

- Nutshimit à Sept-Îles (2023) : 32 unités de logement;
- Waska Witcihitowin à Trois-Rivières (2023) : 42 unités de logement;
- Yahndawa' à Québec (démarrage prévu en 2026) : 94 unités de logement;
- Milieu de vie à Chibougamau (démarrage prévu en 2026) : 16 unités de logement;
- Milieu de vie à Loretteville pour Aînés et familles (démarrage prévu en 2026 ou 2027) : 30 unités de logement.

En 2024, le RCAAQ a fondé le Centre de la petite enfance du RCAAQ (CPE du RCAAQ), une initiative visant à soutenir les familles autochtones en milieu urbain. Le CPE du RCAAQ veille à la réalisation d'une mission éducative, sociale, communautaire et culturelle qui place l'enfant et sa famille au cœur d'un environnement bienveillant et ancré dans les cultures autochtones. Cette nouvelle institution joue également un rôle stratégique dans le développement des futures installations, afin de répondre durablement aux besoins des familles autochtones et de soutenir leur épanouissement dans les villes du Québec.

Les Centres d'amitié autochtones

Au Québec, 11 Centres d'amitié autochtones et trois points de service communautaires, réunis sous la bannière du RCAAQ, sont présents dans 14 villes où réside près du tiers de la population autochtone urbaine de la province. Ancrés dans les milieux qu'ils desservent, ces organismes à vocation sociale, communautaire et citoyenne accueillent des personnes autochtones de tous genres et de tous âges. Articulés autour de services intégrés et interreliés, soutenus par une approche culturellement pertinente et sécurisante, ils constituent de véritables carrefours de services de première ligne. Ils contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens autochtones dans les villes tout en promouvant la culture et en favorisant le rapprochement entre les peuples.

Données sur l'autochtonie urbaine

Au Québec, la population autochtone affiche des caractéristiques sociodémographiques distinctes de la population générale : les individus sont en moyenne plus jeunes, les familles sont souvent plus nombreuses et il s'agit d'une population significativement plus mobile que la population non autochtone (Lévesque et coll., 2019; RCAAQ, 2018; Gagnon et coll., 2023). La mobilité des Autochtones entre les communautés et les villes est à la fois très importante et très diversifiée. On estime présentement que plus de la moitié des Premières Nations et Inuit résident en milieu urbain (Statistique Canada, 2018 et 2021), mais des travaux de recherche ont permis de démontrer que la présence autochtone dans les villes du Québec est bien au-delà du nombre de personnes qui y résident officiellement (Gagnon et coll., 2023). En effet, de nombreuses personnes en milieu urbain sont en situation d'instabilité résidentielle, y sont simplement de passage ou y sont établies de façon temporaire pour divers motifs, dont l'accès à des soins de santé, les études, la fuite d'une situation de violence, une expérience de judiciarisation, etc. (Lévesque, 2016; RCAAQ, 2024).

Dans les dernières années, de nombreuses autres études, commissions et enquêtes se sont penchées sur l'état de santé des Autochtones en milieu urbain et sur leur relation avec les services publics de santé et de services sociaux. Toutes convergent sur des constats clairs :

- Au Québec comme dans le reste du Canada, il existe encore de grandes barrières qui limitent l'accessibilité des services publics pour les Autochtones (CERP, 2019; Kamel, 2021; RCAAQ, 2018);
- Les inégalités de santé qui touchent les Premières Nations et les Inuit sont associées aux effets néfastes du colonialisme et à leurs conséquences intergénérationnelles qui pèsent toujours sur la santé, le mode de vie et l'état global de bien-être des Autochtones, et ce, tant au niveau individuel que familial et collectif (Browne, 2021; CERP, 2019; CVR, 2015);
- En milieu urbain, les inégalités de santé qui sont observées entre la population autochtone et le reste de la population sont tout aussi présentes, et parfois même exacerbées (CERP, 2019; RCAAQ, 2018, 2022 et 2023);
- En dépit des besoins urgents, les services offerts en milieu urbain sont souvent méconnus et sous-utilisés par les Autochtones (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- Les services offerts aux Autochtones dans les milieux urbains ne sont pas en adéquation avec leurs réalités, leurs besoins spécifiques et leurs cultures (CERP, 2019; RCAAQ, 2018);
- Les soins de santé et services sociaux du réseau québécois qui sont disponibles en milieu urbain ne sont pas en mesure d'offrir aux Autochtones le soutien urgent dont ils ont besoin, ce qui entraîne des conséquences graves qui pourraient et devraient être évitées (CERP, 2019; Kamel, 2021).

De plus, selon une enquête réalisée par le RCAAQ en 2025¹ auprès de 2003 Premières Nations et Inuit, il est possible de constater qu'en milieu urbain, cette population cumule plusieurs défis de vie (RCAAQ, 2025) :

- 27% des répondants ont déjà été en contact avec le système de justice en tant qu'accusé ou contrevenant;
- 22% des répondants qui ont été en contact avec le système de justice québécois ont été détenus dans un établissement de correctionnel;
- 62% des répondants disent avoir été victimes de racisme et de discrimination au cours de leur vie;

¹ Les données recueillies reposent sur un échantillon de 2003 répondants autochtones consultés entre juillet 2024 et février 2025. La méthodologie et les résultats complets sont à paraître. Les résultats présentés seront pondérés et pourraient légèrement varier.

- 62% des répondants autochtones mentionnent avoir rencontré des obstacles à la réussite de leurs études, dont la perte de lien avec la culture et le manque de soutien;
- La crainte du racisme demeure la principale raison qui empêche les répondants autochtones d'aller chercher des services.

La majorité des membres des Premières Nations et Inuit (64,1%) vivent dans les villes de manière permanente, et cette proportion continue de croître (Gagnon et coll., 2023). Cette urbanisation croissante depuis plusieurs années reflète à la fois des choix individuels et familiaux, mais aussi des dynamiques socioéconomiques qui amènent de plus en plus d'Autochtones à étudier, travailler et s'enraciner dans les centres urbains. L'accumulation des appels à l'action ainsi que la médiation d'événements dramatiques ont contribué à éveiller l'opinion publique et à rassembler un nombre grandissant d'acteurs autour de l'idée que le statu quo est intenable lorsqu'il est question des relations entre les Autochtones et les services publics au Québec.

Le contexte démographique doit être pris en compte dans l'organisation et la prestation de services ainsi que dans la question du logement chez les Autochtones au Québec. La population autochtone est jeune, de plus en plus urbaine et augmente à un plus grand rythme que les non-Autochtones. Ces dynamiques démographiques et migratoires mettent en évidence la nécessité d'adapter les services, les infrastructures et les milieux de vie, tout en développant des stratégies locales et communautaires qui répondent aux besoins propres des Premières Nations et des Inuit. Elles rappellent également l'importance de garantir un accès à des services culturellement adaptés et respectueux de leurs réalités.

Un contexte socioéconomique difficile

La conjoncture économique difficile — et les besoins grandissants qui en découlent — accentue la pression sur les populations autochtones et exacerbe davantage les écarts socioéconomiques existant entre la population québécoise et autochtone. Des investissements accrus sont nécessaires pour soutenir les services de première ligne, favoriser l'accès à un logement abordable – un déterminant social de la santé – et lutter contre la pauvreté. Conséquemment, nous relevons l'importance d'investir dans les services des Centres d'amitié autochtones, lesquels desservent quotidiennement des personnes vulnérables en quête d'un mieux-être global. Les coupes imposées par les différents paliers gouvernementaux affectent significativement les budgets, programmes et services, créant des pressions accrues sur les organismes à but non lucratif. Alors que le contexte socioéconomique accentue les vulnérabilités et que les besoins des populations autochtones en milieu urbain augmentent de façon soutenue, le Mouvement des Centres d'amitié déploie des programmes essentiels qui nécessitent un financement stable, prévisible et pérenne pour assurer leur continuité et leur impact.

Nos demandes

Renouvellement du financement en santé

Les membres des Premières Nations et Inuit installés de façon permanente ou temporaire en milieu urbain doivent pouvoir accéder à des soins de santé équitables, dans un environnement respectueux de leur réalité culturelle, linguistique et sociale. Pourtant, plusieurs barrières persistent : la précarité socioéconomique, les barrières linguistiques, le choc culturel et l'isolement social, le manque de compréhension des réalités, valeurs et visions autochtones, ainsi que l'inadéquation des approches et des méthodes d'intervention dans le réseau de la santé.

De plus, la méfiance historique des populations autochtones envers l'État, et plus particulièrement envers le réseau de la santé et des services sociaux, est largement documentée. C'est justement pour répondre à cette réalité que le gouvernement du Québec a adopté la *Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux*, faisant du Québec la première province et territoire au Canada à se doter d'un tel cadre législatif. Les constats récents du Protecteur du citoyen confirment toutefois que des lacunes importantes subsistent dans la mise en œuvre de cette loi et des appels à l'action de la Commission Viens. Dans son état des lieux publié en 2025, il souligne notamment que l'absence de stratégie gouvernementale cohérente en matière de sécurisation culturelle et le manque de financement dédié compromettent des acquis essentiels, menaçant même d'entraîner des reculs dans les services destinés aux Premières Nations et aux Inuit (Protecteur du citoyen, 2025).

Dans ce contexte, le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec est un partenaire essentiel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que de son réseau pour atteindre ses objectifs d'améliorer non seulement l'accès aux services de santé et aux services sociaux culturellement sécurisants en milieu urbain, mais aussi la qualité de même que la complémentarité et la continuité des services entre les organisations. Il est établi que la participation active des Premières Nations et Inuit à la gestion et à la prestation des soins de santé contribue à réduire les inégalités persistantes entre la santé des Autochtones et des non-Autochtones (RCAAQ, 2023). Les Centres d'amitié autochtones ont toujours été intégrés dans un modèle de gestion de proximité, permettant une réponse agile et fidèle aux besoins des populations desservies, en collaboration avec les équipes multidisciplinaires et l'exercice d'une gouvernance autochtone communautaire (RCAAQ, 2023).

Le développement des services en santé et mieux-être au sein du Mouvement des Centres d'amitié autochtones a un impact significatif sur l'accessibilité des Autochtones à des services en milieu urbain. Les cliniques en santé autochtone des Centres d'amitié autochtones ont démontré leur efficacité et leur pertinence. Elles incarnent une réponse concrète, humaine et culturellement sécurisante à des besoins criants et croissants et sont le fruit d'années de travail, d'efforts collectifs et d'un partenariat avec le gouvernement du Québec.

Tous les jours, dans chaque clinique en santé autochtone des Centres d'amitié, ce sont jusqu'à 36 actes de santé qui sont posés, permettant jusqu'à 47 personnes d'accéder à des services essentiels, culturellement sécurisants et adaptés à leurs réalités (RCAAQ, 2024). En 2024, plus de 2 500 personnes autochtones ont reçu des soins dans l'une des huit cliniques en santé autochtone actuellement en activité au Québec. Ce nombre a plus que doublé depuis 2021, soit depuis l'octroi du financement par le MSSS, démontrant de façon éloquente l'impact direct de cet investissement sur l'accessibilité et le développement des services offerts au sein des Centres d'amitié (RCAAQ, 2024).

Au-delà de leur impact local, ces initiatives s'inscrivent dans une vision structurante : la création d'un réseau provincial de cliniques autochtones, appuyé par une coalition active de partenaires, des pratiques partagées et une reconnaissance accrue de ces modèles de soins par les instances gouvernementales. Cette reconnaissance — du RCAAQ et des Centres d'amitié autochtones comme partenaires de référence pour la gestion des services de santé et des services sociaux en milieu urbain — permettrait d'ancrer durablement ce modèle dans les réflexes institutionnels plutôt que d'en faire une considération secondaire. Ces cliniques ne se limitent pas à la prestation d'actes médicaux. Elles s'inscrivent au cœur d'une offre de services globale et intégrée, en complémentarité avec les services sociaux, culturels et communautaires des Centres d'amitié autochtones, incarnant pleinement l'approche holistique propre à la vision autochtone de la santé. Dans un contexte où la population autochtone en milieu urbain est en constante croissance et où les besoins en santé continuent de s'accroître, la demande pour ces services ne cesse d'augmenter.

Il apparaît dès lors essentiel, en réponse directe à l'appel à l'action n° 97 de la Commission Viens — qui préconise un financement récurrent et pérenne des services inspirés du modèle de la clinique en santé autochtone du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or développés en milieu urbain à l'intention des peuples autochtones — de maintenir et de consolider le financement actuellement accordé. Cette pérennisation est indispensable pour consolider les acquis, répondre adéquatement à l'évolution des besoins et garantir un accès équitable à des soins culturellement sécurisants pour les personnes autochtones vivant en milieu urbain.

Le RCAAQ demande :

- 1. Que le gouvernement assure un financement pérenne et structurant aux Centres d'amitié autochtones, en reconnaissance de leur rôle de piliers en santé et services sociaux auprès des Autochtones en milieu urbain, et qu'il leur fournisse les ressources nécessaires à la mise en œuvre durable d'un modèle de gouvernance autochtone urbaine et d'une offre de services culturellement sécurisante;**
- 2. Que le MSSS revoie la structuration de son cadre normatif afin que la gestion de fonds soit assurée par le RCAAQ;**
- 3. Que le ministère de la Santé et des Services sociaux assure la reconduction du financement pour les services en santé et mieux-être autochtone à la hauteur de 14M\$ par année (72M\$ pour 2025-2030).**

Renouvellement du financement en justice

Depuis plus de quatre ans, les Centres d'amitié autochtones bénéficient d'un financement du ministère de la Justice (MJQ) pour développer des services de soutien et d'accompagnement en justice. Ce soutien vise à favoriser l'accès à la justice pour les Autochtones, à promouvoir les approches de justice communautaire autochtone et à contribuer à la réduction de la surreprésentation des membres des Premières Nations et Inuit au sein du système judiciaire. Les personnes autochtones judiciairisées en milieu urbain ont des trajectoires de vie complexes et des besoins importants dans plusieurs sphères, d'où la nécessité d'offrir un accompagnement ajusté avant, pendant et après l'expérience de judiciarisation. Cette nécessité est d'autant plus marquée en milieu urbain, où « les taux élevés de victimisation et de judiciarisation des Autochtones sont inquiétants et témoignent d'écarts importants avec la population non autochtone » (RCAAQ, 2018, p.27).

Les initiatives développées et consolidées dans les Centres d'amitié autochtones au cours des dernières années démontrent leur pertinence et leur contribution indispensable. Il est essentiel de reconnaître non seulement leur expertise, mais aussi leur leadership dans le développement et la mise en œuvre de services adaptés. Le financement de 5,2M\$ accordé depuis 2021 par le ministère de la Justice a généré des impacts significatifs et a joué un rôle central dans l'évolution d'une offre de services en justice transversale et intégrée. Il a aussi permis le développement de services préventifs, la réduction de la méfiance envers le système judiciaire, et d'accroître la capacité organisationnelle et l'expertise en justice au sein des Centres d'amitié.

Concrètement, plusieurs programmes et services ont été développés pour répondre aux réalités spécifiques des personnes autochtones en milieu urbain : cliniques juridiques, programmes de mesures de rechange, accompagnement en justice, intervention communautaire, ainsi qu'un hébergement de répit et de ressourcement en territoire. Bien que des services publics existent, ceux-ci demeurent souvent difficilement accessibles en raison d'obstacles systémiques et de l'inadéquation des approches d'intervention (RCAAQ, 2024). Les services offerts par les Centres d'amitié ne constituent donc pas un dédoublement du réseau public ; ils pallient des lacunes persistantes et agissent en complémentarité, en proposant des interventions culturellement pertinentes et sécurisantes. Les approches privilégiées dans plusieurs organismes du réseau ne correspondent pas toujours aux besoins, aux réalités culturelles et aux parcours de vie des personnes autochtones, ce qui limite leur portée et leur efficacité. À l'inverse, les Centres d'amitié autochtones adoptent des interventions décroisées et holistiques qui tiennent compte non seulement de l'individu, mais également de sa famille, de son entourage et des générations futures. Cette approche globale contribue à prévenir la judiciarisation, à réduire la récidive et à briser les cycles de vulnérabilité vécus par de nombreuses familles autochtones.

Dans ce contexte, le maintien et le renforcement du financement en justice apparaissent essentiels pour assurer la continuité de services adaptés, efficaces et porteurs de changements durables pour les personnes autochtones en milieu urbain. Un renouvellement adéquat et stable du financement aurait un effet structurant sur l'ensemble des services déployés à travers le réseau : les 11 Centres d'amitié autochtones, les trois points de service, ainsi que les milieux de vie communautaires autochtones — deux actuellement actifs et trois en développement — qui bénéficient directement de cette coordination provinciale et de ces leviers d'action essentiels.

Le RCAAQ demande :

4. Que le ministère de la Justice s'engage à financer la prestation de services continus en justice à la hauteur des besoins réels, afin d'éviter toute rupture dans les services essentiels offerts aux personnes judiciairisées et aux personnes victimes autochtones en milieu urbain;
5. Que le ministère de la Justice assure un financement de 2,4 M\$ pour 2026-2027 (7,35 M\$ pour 2026-2029).

Renouvellement du financement en éducation

Les Centres d'amitié autochtones jouent un rôle essentiel dans la réussite éducative des élèves autochtones en milieu urbain. Grâce à leur expertise et à leur approche holistique culturellement sécurisante, ils sont les mieux outillés pour répondre aux besoins grandissants des familles autochtones urbaines, et ce, par des actions structurées, concertées et alignées avec les orientations ministérielles. Depuis près de dix ans, le RCAAQ et les Centres d'amitié autochtones

bénéficient d'un soutien financier du ministère de l'Éducation pour offrir des services complémentaires à ceux du réseau public, favorisant ainsi la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves autochtones en milieu urbain.

Le soutien du gouvernement du Québec envers le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec traduit une volonté affirmée de renouveler et d'approfondir son engagement envers le bien-être des Autochtones vivant en milieu urbain. Il reconnaît également le rôle incontournable joué par les Centres d'amitié autochtones dans l'accompagnement des personnes, des familles et des communautés autochtones urbaines, notamment en matière d'éducation et de persévérance scolaire.

Ce soutien répond directement aux appels à l'action formulés dans le rapport de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*. Plus précisément, l'appel à l'action no 11 invite le gouvernement à faire de la mise en œuvre de mesures de soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des enfants et des élèves autochtones une priorité, en y consacrant les ressources nécessaires, tout en s'appuyant sur les besoins définis par les peuples autochtones eux-mêmes, dans le respect de leurs traditions. Cette orientation est également cohérente avec le *Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027*, notamment sa mesure 3.1, qui vise à soutenir des initiatives favorisant la persévérance et la réussite éducative des élèves autochtones. Les actions portées et mises en œuvre par le Mouvement des Centres d'amitié autochtones s'inscrivent pleinement dans cette logique, en proposant des interventions adaptées, culturellement sécurisantes et ancrées dans les réalités urbaines. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie en éducation du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec contribue de façon directe et significative à l'atteinte des cibles associées aux objectifs du *Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation*, en particulier l'objectif visant à accroître la réussite des élèves. Par son approche globale, communautaire et culturellement pertinente, cette stratégie répond aux orientations ministérielles tout en tenant compte des besoins spécifiques des élèves autochtones en contexte urbain.

En milieu urbain, les personnes autochtones se retrouvent souvent en situation minoritaire, tant sur le plan culturel que linguistique, et peuvent également vivre un isolement accru en raison de l'éloignement de leurs réseaux familiaux et communautaires. Ce contexte accentue la vulnérabilité et la marginalisation de nombreuses personnes autochtones, notamment des enfants, des jeunes parents et des étudiants. Depuis plusieurs années, on observe une augmentation soutenue du nombre de personnes et de familles qui se tournent vers les Centres d'amitié autochtones pour accéder à des services offerts dans des espaces communautaires culturellement sécurisants, exempts de racisme et de discrimination. Les enjeux éducatifs sont particulièrement préoccupants : près du tiers des élèves autochtones en milieu urbain présentent un retard scolaire au moment de leur entrée au secondaire (RCAAQ, 2022).

Le RCAAQ et les Centres d'amitié offrent aussi des services communautaires dans les milieux de vie développés par la SIRCAAQ, qui accueillent des résidents ayant des parcours diversifiés et complexes, parfois marqués par des défis personnels, familiaux ou sociaux. Cette diversité, combinée à la cohabitation entre personnes seules, familles, mères monoparentales et étudiants, crée une dynamique sociale complexe qui exige un accompagnement structuré et adapté aux besoins de chacun. Le soutien gouvernemental constitue donc un levier essentiel pour assurer la continuité et le déploiement d'initiatives éprouvées, répondant à la fois aux priorités ministérielles et aux besoins réels des élèves autochtones en milieu urbain.

Le RCAAQ demande :

- 6. Que le ministère de l'Éducation s'engage à financer de façon pérenne la Stratégie en éducation du Mouvement des Centres d'amitié et ainsi accroître la réussite scolaire des élèves autochtones en milieu urbain.**
- 7. Que le ministère de l'Éducation assure un financement de 2,45 M\$ pour 2026-2027 (7,35M\$ pour 2026-2029).**

Conclusion

Les Autochtones en milieu urbain continuent de faire face à des iniquités systémiques qui limitent leur accès aux services essentiels et aux opportunités de développement. Bien qu'ils jouent un rôle central et possèdent une expertise reconnue, les Centres d'amitié autochtones ne disposent toujours pas de l'ensemble des leviers nécessaires pour répondre aux besoins croissants de leurs membres.

Le prochain budget représente une occasion déterminante de combler ces écarts persistants, tout en générant des retombées économiques durables pour l'ensemble de la société québécoise. Sans un appui financier significatif, ces inégalités sont appelées à se creuser davantage, compromettant les efforts visant une société plus juste et inclusive. En consolidant son partenariat avec les Centres d'amitié autochtones et en investissant stratégiquement en santé, en justice et en éducation, le gouvernement ne se contente pas de soutenir l'autodétermination des peuples autochtones : il stimule aussi la croissance économique, favorise la création d'emplois et contribue à renforcer l'attractivité et la vitalité des milieux urbains.

Soutenir les demandes présentées dans ce mémoire, c'est investir dans des leviers d'avenir. Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones doit être reconnu non seulement comme un acteur essentiel du mieux-être des Autochtones en milieu urbain, mais aussi comme un moteur de développement économique capable de générer des bénéfices collectifs tangibles et durables pour l'ensemble du Québec.

Bibliographie

Browne, A. (2021). Written submission, Quebec Coroner's public inquiry in Rapport d'enquête concernant le décès de Joyce Echaquan 2020-00275. Bureau du coroner Québec.

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics - CERP. (2019). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès. Rapport final. Gouvernement du Québec.

Gagnon, Martin, Ioana Radu et Carole Lévesque. (2023). Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuple Inuit dans les villes du Québec 2001 à 2021. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Institut national de la recherche scientifique, Montréal.

Gouvernement du Québec. (2022). Ensemble pour les prochaines générations: Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/srpni/administratives/plan_action/2022-2027/PAGMSCPNI_22-27.pdf

Gouvernement du Québec. (2024). Le gouvernement du Québec annonce l'adoption de la Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-32-le-principe-de-securisation-culturelle-officiellement-enchasse-dans-la-loi-sur-les-services-de-sante-et-les-services-sociaux-59994>

Kamel, G. (2021). Rapport d'enquête concernant le décès de Joyce Echaquan 2020-00275. Bureau du coroner Québec. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Enquetes_publicques/2020-EP00275-9.pdf

Lévesque, C. (2016). La présence autochtone dans les villes du Québec : Tendances, enjeux et actions (Cahier ODENA no 2016-01). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Lévesque, C., Gagnon, M., Desbiens, C., Apparicio, P., Cloutier, E., & Sirois, T. (2019). Profil démographique de la population des Premières Nations et du Peuple inuit dans les villes du Québec, 2001 à 2016 (No. 201903). Montréal, QC : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Ministère de l'Éducation. (2023). Plan stratégique 2023-2027. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/plan-strategique/plan-strategique-MEQ-2023-2027.pdf>

Protecteur du citoyen. (2025). État des lieux – Mise en œuvre des appels à l'action de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès. Protecteur du citoyen.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2022). Guide d'accueil et d'inclusion des élèves autochtones dans les écoles primaires et secondaires québécoises. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2022). Un nouveau sentier à tracer : Vers un accès équitable à des soins de santé en milieu urbain pour les Autochtones. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2023). Projet de loi no. 32 : Loi instaurant l'approche de la sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Mémoire. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2024.) Les Autochtones face à la justice et à la sécurité publique : portrait des enjeux en milieu urbain au Québec. Wendake, RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2024). Programme de soutien financier pour améliorer l'accès aux services de première ligne culturellement sécurisants pour les populations autochtones en milieu urbain. Rapport d'évaluation et bilan provinciale des activités. Document interne.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2025). Des investissements nécessaires afin de mettre en œuvre des solutions innovantes permettant de rattraper le retard en infrastructures communautaires dans le Mouvement des Centres d'amitié autochtones au Québec. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2025). Investissement social, prospérité économique : le rôle essentiel des Centres d'amitié autochtones. Wendake : RCAAQ.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2026). Portrait des Autochtones et l'accès aux services dans les villes du Québec. RCAAQ, Wendake. À paraître.

Statistique Canada. (2023). Données des recensements de la population 2021. Gouvernement du Canada.